

Compte rendu de la séance du 12 avril 2022

Présents : DUC Jean-François, PLANCHE Christelle, VEROLLET Daniel, BERNARD Frédéric, BORTOT Aurélie, FONTENILLE Émilie, GARDET Nicolas, LEGARLANTEZECK Fanny, VILLARD Pauline, WILLIAMS Brigitte
Pas d'absents

Secrétaire(s) de la séance : Christelle PLANCHE

N° DE 2022 07 - Vote du compte de gestion - la Trinité

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DUC Jean-François, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° DE 2022 08 - Délibération : Vote du Compte Administratif 2021

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2021 qui s'établit ainsi (hors reports) :

Budget Principal de la Commune	Investissement		
	Dépenses	Recettes	Résultats
	142 319.41	138 326.75	- 3 992.66

Budget Principal de la Commune	Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes	Résultats
	193 470.44	273 530.94	80 060.50

Budget Principal de la Commune	Fonctionnement		
	Résultat de clôture 2020	Résultat BP CCAS intégré	Résultat de clôture 2021
	304 644.54	1 839.12	+ 386 544.16

Budget Principal de la Commune	Investissement	
	Résultat de clôture 2020	Résultat de clôture 2021
	62 595.85	+ 58 603.19

Hors de la présence de Monsieur Jean-François DUC, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité avec 9 voix pour, zéro contre, une abstention (Le Maire), approuve le Compte administratif 2021 de la Commune.

N° DE 2022 09 - Délibération : Vote des taux des impôts locaux 2022

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 13 avril 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxes	Taux d'imposition 2021 pour la commune
Taxe sur le foncier bâti	28.13 %
Taxe sur le foncier non bâti	79.60 %
Cotisation foncière des entreprises	Néant

Monsieur le Maire propose de voter les taux des impositions pour l'année 2022 et propose de ne pas augmenter les taux communaux pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les taux d'imposition 2022 suivants :

Taxes	Taux d'imposition 2022 pour la commune
Taxe sur le foncier bâti	28.13
Taxe sur le foncier non bâti	79.60 %
Cotisation foncière des entreprises	Néant

N° DE 2022 10 - Affectation du résultat de fonctionnement - la Trinité

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DUC Jean-François

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : excédent de 386 544.16 €

décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de *fonctionnement* comme suit :

Pour Mémoire	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créiteur) (Résultat de clôture 2020+ Intégration résultat BP CCAS)	306 483.66
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	80 060.50
Résultat cumulé au 31/12/2021	386 544.16
A. EXCEDENT AU 31/12/2021	386 544.16
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	12 036.81
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créiteur - lg 002)	374 507.35

décide, à l'unanimité, d'inscrire en recettes au budget 2022 de la commune, l'excédent d'*investissement* de + 58 603.19 €

N° DE 2022 11 - Présentation et vote du budget 2022 de la Commune

A l'unanimité, avec 10 voix pour, zéro contre et zéro abstention, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2022 de la Commune qui s'équilibre aux valeurs ci-après (y compris les reports et affectations) :

Le budget est voté au chapitre en investissement et fonctionnement avec les reports.

Budget Principal de la Commune	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat Excédent ou Déficit		58 603.19		374 507.35
Affectation au 1068		12 036.81		
Restes à Réaliser	70 640.00			
Propositions votées	431 359.69	431 359.69		204 750.69
Totaux	501 999.69	501 999.69	579 258.04	579 258.04
Total invest + fonct.		1 081 257.73		

N° DE 2022 12 - Convention de recours à la mission de secrétariat de mairie mutualisé de la Communauté de Communes Cœur de Savoie

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Cœur de Savoie a créé un poste de Secrétaire de Mairie mutualisé par délibération du 25 mars 2021 afin de venir en aide aux communes du territoire qui en font la demande.

Cette création de poste vise à compléter les actions menées par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie. Ce service a notamment pour objectif de répondre aux besoins urgents de remplacement ou de renfort des secrétaires de mairie et syndicats intercommunaux du territoire (remplacement de personnel, aide à la prise de poste, renfort...).

Dans le cadre de cette mission, la collectivité bénéficiaire se verra appliquer le tarif fixé par délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Savoie en date du 25 mars 2021, à savoir : 250 € par jour complet d'intervention tout frais inclus (rémunération annuelle chargée+ frais de déplacement et de mission.

Pour bénéficier de la mission de secrétariat de mairie mutualisé la commune doit conclure au préalable une convention avec la Communauté de Communes Cœur de Savoie. Cette convention, qui fixe les conditions de mise à disposition de l'agent mutualisé, n'oblige pas l'employeur territorial qui la signe à avoir recours au service de secrétariat de mairie mutualisé. Elle permet à la commune signataire de solliciter la mise à disposition du secrétaire de mairie mutualisé de la Communauté de Communes Cœur de Savoie, après avoir établi un formulaire de demande de mission dûment signé de l'autorité territoriale et de la Communauté de Communes Cœur de Savoie, sans avoir à conclure à chaque demande une convention de mise à disposition. Ainsi, en cas de besoin, l'intervention du secrétaire de mairie mutualisé peut s'effectuer dans des délais très brefs et en toute sécurité juridique pour la collectivité.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer avec la Communauté de Communes Cœur de Savoie la convention de recours à la mission de secrétariat de mairie mutualisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

Vu la convention type de recours à la mission de secrétariat de mairie mutualisé proposée par Communauté de Communes Cœur de Savoie,

- approuve la convention de recours à la mission de secrétariat de mairie mutualisé,*
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec la Communauté de Communes Cœur de Savoie.*

N° DE 2022 13 - Délibération : Soutien et participation au projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée du territoire du Val Gelon

Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée est une expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée.

La loi du 14 décembre 2020 accorde le prolongement et l'extension de l'expérimentation TZCLD à au moins 50 nouveaux territoires, la Communauté de Communes Cœur de Savoie se porte candidate à l'habilitation avec le soutien des communes concernées.

Le territoire proposé pour la candidature concerne 21 communes de Cœur de Savoie sur les bassins du Val Gelon-La Rochette et de Chamoux. La commune de La Trinité en fait partie.

L'objectif de l'expérimentation est de démontrer qu'il est possible à l'échelle d'un territoire limité, de proposer à toute personne au chômage de longue durée, un emploi à durée indéterminée et à temps choisi, sur la base de ses compétences dans le cadre d'une Entreprise à But d'Emploi dite EBE. Dans cette entreprise sont développées des activités utiles et non

concurrentielles des emplois existants. Les activités proposées répondent aux besoins des habitants, des entreprises, des collectivités.

Dans cette expérimentation l'ensemble des acteurs du territoire sont réunis dans le Comité Local pour l'Emploi – CLE.

Considérant les éléments du diagnostic territorial sur l'accès à l'emploi et la précarité travaillé avec Pôle Emploi et le département,

Considérant que sur l'ensemble des 21 communes le nombre de personnes au chômage de longue durée (plus de 1 an) inscrites à Pôle Emploi est de 202 demandeurs d'emploi dont plus de la moitié sont des personnes au chômage de très longue durée (plus de 24 mois) dont le retour à l'emploi est plus difficile,

Considérant le recensement d'activités susceptibles d'être mises en œuvre par l'EBE,

Afin d'affirmer la volonté de coopération de la commune, le **Conseil Municipal** :

- **APPROUVE** le soutien de la commune à la candidature du territoire du Val Gelon pour expérimenter TZCLD
- **S'ENGAGE** à prendre pleinement part à l'expérimentation en participant à la gouvernance du projet au sein du Comité Local pour l'Emploi CLE
- **S'ENGAGE** à :
 - faciliter sa mise en œuvre en soutenant les actions de mobilisation et d'information vis-à-vis des personnes privées durablement d'emploi
 - faciliter la création de l'Entreprise à But de l'Emploi sur le territoire du Val Gelon

Questions diverses :

- Retour sur le bulletin municipal suite à la distribution à la population
- Réunion publique du 14 avril sur les travaux du chef-lieu en présence du Syndicat départemental de l'énergie en Savoie et du Syndicat des Eaux de Chamoux.